

Comptes de négociation directe - commissions

Négociation d'actions

Commissions valables pour les bourses canadiennes et américaines

Cours de l'action (\$)	Commission (\$)
2,00 \$ et moins	45 \$ + 0,01 \$ par action
2,01 \$ et plus	45 \$ + 0,05 \$ par action

- Commission minimum : 50 \$ (CAN ou US).
- Les commissions s'appliquent aux achats et aux ventes.
- Ordres partiellement exécutés : la commission intégrale et le montant minimum s'appliquent à chaque exécution partielle, sauf si l'ordre est exécuté le même jour ouvrable.
- Les commissions sont libellées dans la devise de négociation du titre.
- Les transactions peuvent être assujetties à des commissions de courtage ou de change supplémentaires.
- Les transactions effectuées sur des bourses non canadiennes ou américaines pourraient être assujetties à des commissions différentes. Le client en sera avisé avant d'effectuer la transaction.

Obligations canadiennes négociées hors cote

Nous agissons à titre de contrepartiste dans la plupart des transactions relatives aux titres à revenu fixe. La commission sur titres à revenu fixe négociés hors cote (bons du trésor, obligations, obligations à coupons détachés, obligations non garanties et autres instruments du marché) est incluse dans le cours des titres.

Obligations négociées en bourse

Valeur nominale de l'obligation (\$)	Commission (\$)
Moins de 50 000 \$	50 \$ + 2,00 \$/1 000
50 000 \$ et plus	50 \$ + 1,50 \$/1 000

Certificats d'or

Cours actuel (\$ US)	Commission (\$ US)
Moins de 300 \$	50 \$ + 0,30 \$ par once
De 300 \$ à 349,99 \$	50 \$ + 0,40 \$ par once
De 350 \$ à 399,99 \$	50 \$ + 0,50 \$ par once
De 400 \$ à 449,99 \$	50 \$ + 0,60 \$ par once
450 \$ et plus	50 \$ + 0,70 \$ par once

Certificats d'argent

Cours actuel (\$ US)	Commission (\$ US)
Moins de 5,00 \$	50 \$ + 0,015 \$ par once
De 5,00 \$ à 5,99 \$	50 \$ + 0,02 \$ par once
De 6,00 \$ à 6,99 \$	50 \$ + 0,025 \$ par once
De 7,00 \$ à 9,99 \$	50 \$ + 0,03 \$ par once
10,00 \$ et plus	50 \$ + 0,035 \$ par once

Pour en savoir plus à propos des comptes de négociation directe, appelez le Service de négociation au **1 866 542-3403**, ou visitez **b2bbanque.com/servicesdecourtiers**.

Le présent barème de frais s'applique uniquement aux comptes administrés directement par B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. à travers son Service de négociation. Les frais et charges éventuels (autres que les intérêts et commissions applicables) ne seront modifiés qu'après un préavis écrit de 60 jours. Les intérêts et les commissions sont susceptibles de changement à tout moment et sans préavis. Les frais peuvent être assujettis aux taxes de vente provinciale et fédérale. B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et membre du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Elle ne fait la promotion à, ni ne recommande aucun(e) produit, de programme ou de stratégie de placement. B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.